FO COM \ LA POSTE
BGPN

Mai 2024

GRÈVE DU 2 AVRIL 2024

DES RÉPONSES AU CAS PAR CAS !

Face à la mobilisation des Chargés de Clientèle et des Chargés de Clientèle Remplaçants, La Poste ne peut plus nier l'effet ravageur produit par les décisions unilatérales prises à la suite de l'échec de la signature de l'accord sur l'organisation des bureaux de poste en septembre 2023. Mais, son seul mot d'ordre reste la mobilité !

Face à cette injonction, FO Com ne peut accepter que des postiers soient pénalisés !

À la suite du mouvement, l'intersyndicale a obtenu que chaque situation défavorable aux postiers soit étudiée et qu'une solution soit trouvée.

Extrait du relevé de décisions de La Poste suite à l'audience de l'intersyndicale du 23 avril

Dans le cadre d'une intersyndicale, déposée par la CGT, SUD, FO et la CFTC, concernant le retrait des notes sur les nouvelles modalités permettant d'organiser l'activité quotidienne des Chargés de Clientèle et Chargés de Clientèle Remplaçants, plusieurs audiences se sont tenues avec la DRH BGPN. Lors de la dernière audience du 23 avril 2024, il a été partagé plusieurs décisions, à savoir :

1 - **La création d'observatoires locaux** des situations individuelles suite à l'application de la note CC/CCR au 1er avril 2024.

Il s'agit de recevoir localement en bilatérale les organisations syndicales qui le souhaitent (celles de l'intersyndicale mais également les autres réformites) pour que les situations individuelles problématiques soient traitées lorsqu'elles existent telles que :

- Difficulté d'un Chargé de Clientèle Remplaçant de devenir Chargés de Clientèle,
- Difficulté financière particulière du CCR ou du CC,
- Difficulté organisationnelle spécifique,
- ....

Si la situation individuelle ne peut trouver de réponse au niveau local, le niveau national pourra être saisi.

2 - **Le lancement d'un pilote en DEX Corse** pour étudier la mise en place d'une indemnisation compensatrice pour les CCR (assiette et modalité de paiement). Analyse des capacités de paiement mensuel ou autre rythme.

3 - **La programmation d'une CDSP** sur les sujets « *Capacité et pourvoir d'agir* » ainsi que sur « *Magellan* ».

Si une réponse collective n'a pu être trouvée, l'engagement figurant dans le relevé de décisions est une première étape qui n'empêchera pas FO Com de continuer à porter haut et fort les revendications en faveur des postiers de la BGPN ! FO Com, toujours proche des postiers !

Faites remonter vos difficultés à nos correspondants locaux !

DÉTERMINÉS

www.focom-laposte.fr

POUR NOUS SUIVRE